

**SIXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 24 AOUT 2017
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Sixième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros (le "**Prospectus de Base**") d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 16-413 en date du 5 septembre 2016, le Premier Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 16-538 en date du 21 novembre 2016, le Deuxième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-107 en date du 27 mars 2017 ainsi que le Troisième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-159 en date du 13 avril 2017 et le Quatrième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-213 en date du 19 mai 2017 et le Cinquième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-350 en date du 12 juillet 2017.

Ce Sixième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°17-446 le 24 août 2017, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base, du Premier Supplément, du Deuxième Supplément, du Troisième Supplément, du Quatrième Supplément et du Cinquième Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

L'Emetteur et le Garant acceptent une responsabilité solidaire pour les informations contenues dans le Prospectus de Base. A la connaissance de l'Emetteur et du Garant (qui ont pris toute mesure raisonnable à cet effet), les informations contenues dans le Prospectus de Base sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer leur portée.

Ce Sixième Supplément a pour objet de mettre à jour les chapitres :

- « Résumé du Programme » en page 5 et suivantes du Prospectus de Base
- « Documents incorporés par références » en page 50 et suivantes du Prospectus de Base
- « Résumé de l'émission » du « Modèle de Conditions Définitives » en page 252 et suivantes du Prospectus de Base
- « Informations Générales » en page 294 et suivantes du Prospectus de Base

suite à:

- la publication du Rapport Financier Semestriel de l'Emetteur au 30 Juin 2017,
- la publication de l'Actualisation A.03 du Document de Référence 2016 du Garant, qui a été déposée auprès de l'AMF le 10 août 2017.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément, le Cinquième Supplément et le présent Sixième Supplément sont disponibles sur (a) le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur. Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 29 août 2017 17h00).



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
RESUME DU PROGRAMME.....	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	8
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS	12
INFORMATIONS GENERALES.....	16
RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT	17

RESUME DU PROGRAMME

- 1- L'Élément B.4b du chapitre "Résumé du Programme" en pages 7 à 8 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé tel que suit :

B.4b	Tendances	<p><i>Les conditions macroéconomiques et des marchés financiers ont un impact sur le groupe Crédit Agricole et les marchés sur lequel il opère</i></p> <p>Le regain d'optimisme qui règne à la fin du premier semestre 2017 peut être résumé par les propos tenus par Mario Draghi en mai à Tel Aviv : « La crise est maintenant derrière nous. La reprise dans la zone euro est solide et se diffuse à un nombre croissant de pays et de secteurs. La demande interne, soutenue par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (« BCE »), est le pilier de cette reprise. [...] le chômage, bien que toujours trop important, est à un plus bas depuis huit ans. Dans le monde entier, le secteur financier est plus résistant. Les perspectives économiques mondiales s'améliorent également, et les risques baissiers se modèrent. »</p> <p>L'année 2017 avait toutefois débuté sous le signe des turbulences politiques. Même si le choc initial a été peu ou prou digéré, les « surprises » de 2016 – Brexit et élections américaines – ont continué d'agiter la scène politique et financière tout au long du semestre au gré des annonces et autres péripéties.</p> <p>En Europe, les craintes qui planaient sur la pérennité de l'Union européenne et de la zone euro ont peu à peu cédé du terrain. Les partis europhobes ont en effet moins percé que prévu lors des différents scrutins en Autriche fin 2016, au Pays-Bas en mars et surtout en France où un Président résolument pro-européen a été élu.</p> <p>Ces incertitudes politiques ont au début de l'année fait douter de la solidité des signaux favorables renvoyés par les indicateurs économiques fin 2016, en particulier en Europe. Pourtant, de mois en mois, les enquêtes n'ont fait que confirmer le net regain de confiance et d'optimisme des agents économiques et les données dures (production industrielle et ventes au détail par exemple) ont ensuite matérialisé cette amélioration. La croissance s'est montrée solide et surtout, en Europe et aux États-Unis, l'investissement productif, chaînon jusque-là manquant d'une croissance pérenne et auto-entretenu, a enfin repris des couleurs. La consommation est restée dynamique même si les hausses, légères, du prix du pétrole, de l'inflation et des taux ont pu constituer un frein aux dépenses des ménages. En revanche, le renforcement du cycle économique a eu un impact plus limité qu'escompté sur l'inflation.</p> <p>Les mouvements qu'ont connus les marchés financiers ont été le reflet des évolutions de leur perception à l'égard des événements politiques puis des signaux sur la croissance et l'inflation du semestre.</p> <p>Au total, après un début d'année plutôt favorable, la faiblesse de l'inflation relativement à la dynamique de la croissance, et la sortie des politiques monétaires accommodantes sont les questions clés qui ouvrent le second semestre.</p> <p>La croissance dans les pays développés en effet se raffermi (de +1,6% en moyenne en 2016 elle passerait à +2% en 2017), le marché du travail s'améliore alors que les salaires et les prix font preuve d'une surprenante sagesse. Le cycle se développe ainsi sans qu'aucun risque caractéristique d'un retournement de tendance ne se manifeste.</p> <p>Aux États-Unis, aucune mesure significative de relance ou de protectionnisme n'est attendue en 2017 malgré les promesses de Donald Trump. La croissance se maintiendra néanmoins au-dessus de sa tendance de long terme. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine (« Fed ») devrait maintenir sa politique de retrait graduel des mesures d'assouplissement monétaire en poursuivant la hausse progressive de ses taux et en commençant à réduire la taille de son bilan.</p> <p>Le gradualisme du resserrement de la politique monétaire américaine détériore finalement peu les conditions financières des pays émergents et l'accélération progressive de leur croissance se poursuit (+4,4% en 2017 après +4,1% en moyenne).</p> <p>En Europe, la croissance devrait gagner en autonomie (+2% en 2017 en zone euro après +1,8% en 2016) grâce au renforcement de l'investissement (+5%</p>
------	------------------	---

		<p>après +3,4%) qui bénéficie de meilleures perspectives de débouchés. D'ici la fin 2017, la politique monétaire de la BCE restera inchangée. Dans cet environnement, les taux longs remonteront progressivement (0,6% pour le Bund allemand 10 ans et 1% pour l'OAT 10 ans). Les marchés européens resteront extrêmement sensibles aux annonces que la BCE, qui devrait devenir plus explicite d'ici la fin d'année quant au processus de réduction de ses achats d'actifs, faisant planer un risque de tensions sur les marchés obligataires.</p> <p>Au-delà, les risques politiques et géopolitiques, notamment les surprises de l'administration Trump, restent très présents, le secteur financier chinois et le prix du pétrole constituent également des sources de risque, mais qui devraient rester contenus en 2017.</p> <p><i>Les actions législatives et les mesures réglementaires actuelles ou en projet ont une incidence sur le Groupe Crédit Agricole et l'environnement économique et financier dans lequel il opère</i></p> <p>Les mesures qui ont été ou pourraient être adoptées comprennent des exigences en capital et de liquidité plus strictes, des taxes sur les transactions financières, des limites ou impôts sur la rémunération des employés au-delà de certains niveaux, des limites sur le type d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre ou bien de nouvelles mesures de séparations pour certaines activités, des normes prudentielles renforcées applicables aux grands organismes bancaires non-US, des restrictions sur le type d'entités autorisées à mener des activités de swaps, des restrictions sur les types d'activités financières ou produits tels que les instruments dérivés, les amortissements obligatoires ou conversion en capital de certains titres de créances, des plans de relance et de résolution améliorés, des méthodologies de pondération révisées et la création de nouvelles entités de régulation, y compris le transfert de certaines compétences de supervision vers la BCE, qui sont entrées en vigueur le 4 novembre 2014.</p> <p>Certaines de ces nouvelles mesures sont des propositions en cours de discussion et susceptibles d'être révisées ou interprétées différemment, et doivent encore être adaptées au cadre de chaque pays par ses régulateurs nationaux.</p> <p>Des incertitudes subsistent néanmoins quant à ces nouvelles mesures législatives et réglementaires.</p>
--	--	---

2- L'Elément B.12 du chapitre "Résumé du Programme" en pages 10 à 11 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé tel que suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<p><i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="488 1491 778 1585"></th> <th data-bbox="778 1491 986 1585">31/12/2015 (auditées)</th> <th data-bbox="986 1491 1174 1585">31/12/2016 (auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="488 1585 778 1630">Total du bilan</td> <td data-bbox="778 1585 986 1630">1 202 736</td> <td data-bbox="986 1585 1174 1630">1 723 917</td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 1630 778 1675">Dettes d'exploitation</td> <td data-bbox="778 1630 986 1675">1 598</td> <td data-bbox="986 1630 1174 1675">4 482</td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 1675 778 1720">Capitaux propres totaux</td> <td data-bbox="778 1675 986 1720">3 590</td> <td data-bbox="986 1675 1174 1720">3 998</td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 1720 778 1765">Résultat net</td> <td data-bbox="778 1720 986 1765">1 111</td> <td data-bbox="986 1720 1174 1765">407</td> </tr> </tbody> </table>		31/12/2015 (auditées)	31/12/2016 (auditées)	Total du bilan	1 202 736	1 723 917	Dettes d'exploitation	1 598	4 482	Capitaux propres totaux	3 590	3 998	Résultat net	1 111	407
	31/12/2015 (auditées)	31/12/2016 (auditées)															
Total du bilan	1 202 736	1 723 917															
Dettes d'exploitation	1 598	4 482															
Capitaux propres totaux	3 590	3 998															
Résultat net	1 111	407															

Données Financières Intermédiaires Comparées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017

	30/06/2017 (revue limitée)	30/06/2016 (revue limitée)
Résultat net	648	687
	30/06/2017 (revue limitée)	31/12/2016 (auditées)
Total du bilan	2 523 410	1 723 917
Dettes d'exploitation	11 228	4 482
Capitaux propres totaux	4 646	3 998

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le **30 juin 2017**.

Informations financières sélectionnées du Garant

(Données consolidées en millions d'euros)	31/12/2015 auditées) ¹	31/12/2016 (auditées)	30/06/2016 (examen limité)	30/06/2017 (examen limité)
Compte de résultat				
Produit net bancaire	17 194	16 853	8 537	9 408
Résultat brut d'exploitation	5 611	5 159	2 512	3 375
Résultat net	3 971	3 955	1 604	2 445
Résultat net (Part du Groupe)	3 516	3 540	1 385	2 195

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (retraitées/auditées) ¹	31/12/2016 (auditées)	30/06/2017 (revue limitée)
Total du Bilan	1.529,3	1.524,2	1.540,7
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	698,2	729,1	737,7
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	645,2	634,2	656,4

¹ Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte du reclassement de la contribution des Caisses Régionales en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées et en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées.

	Capitaux propres (part du Groupe)	53,8	58,3	57,4
	Total capitaux propres	59,4	63,9	63,9
	Ratios de Crédit Agricole S.A.			
		31/12/2015	31/12/2016	30/06/2017
	Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,7 %	12,1 %	12,4%
	Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	15,1 %	15,2%
	Bâle 3 Ratio global phasé	20,3 %	20,1 %	19,7%
	<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 juin 2017, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le Prospectus de Base ou tout document incorporé par référence à celui-ci.</p>			

3- L'Elément B.16 du chapitre "Résumé du Programme" en pages 10 à 11 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé tel que suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle :	<p>L'Emetteur est détenu à 99,96% par Amundi Finance. entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.</p> <p>Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.</p> <p>Au 30 juin 2017, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,64% du capital et 56,68% des droits de vote.</p>
------	---	---

Les autres éléments de la section B ainsi que les sections A, C, D et E du Résumé du Programme du Prospectus de Base restent inchangés.

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" en page 50 et suivantes du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Les sections "1. En lien avec l'Emetteur " et "2. En lien avec le Garant " en page 50 du Prospectus de Base sont remplacées comme suit :

« 1. En lien avec l'Emetteur

- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2015 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2015 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2015**") ;
- (b) le rapport financier annuel au 31 décembre 2016 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2016 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2016**")
- (c) **le rapport financier semestriel au 30 juin 2017 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Semestriel 2017 d'Amundi Finance Emissions" ou le "RFS 2017")** ; et
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 131 du prospectus de base en date du 11 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-487 en date du 11 septembre 2013, tel que modifié par les suppléments en date du 18 décembre 2013, 26 février 2014 et 22 mai 2014 (les "**Modalités des Titres 2013**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 ; et
- (e) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 137 du prospectus de base en date du 8 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-488 en date du 8 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments en date du 19 novembre 2014, 24 mars 2015 et 22 mai 2015 (les "**Modalités des Titres 2014**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014.
- (f) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 49 à 151 du prospectus de base en date du 3 septembre 2015 et visé par l'AMF sous le numéro 15-467 en date du 3 septembre 2015, tel que modifié par les suppléments en date du 13 novembre 2015, 30 mars 2016 et 25 mai 2016 (les "**Modalités des Titres 2015**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2015.
- (g) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 55 à 158 du prospectus de base en date du 5 septembre 2016 et visé par l'AMF sous le numéro 16-413 en date du 5 septembre 2016 (les "**Modalités des Titres 2016**").

2. En lien avec le Garant

- (a) Les Document de Référence et Rapport Annuel 2015, comprenant les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148 (le "**Document de Référence 2015**" ou le "**DR 2015**") ;
- (b) Les Document de Référence et Rapport Annuel 2016, comprenant les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197 (le "**Document de Référence 2016**" ou le "**DR 2016**") ;
- (c) L'actualisation A.01 du Document de Référence 2016, comprenant les états financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2016 déposée auprès de l'AMF le 31 mars 2017 sous le numéro D.17-0197-A01 (l'"**A.01-2017**") ;
- (d) L'actualisation A.02 du Document de Référence 2016, comprenant notamment les éléments financiers de Crédit Agricole S.A au 31 mars 2017, déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2017 sous le numéro D.17-0197-A02 (l'"**A.02-2016**") ; et

- (e) L'actualisation A.03 du Document de Référence 2016, comprenant notamment les éléments financiers de Crédit Agricole S.A au 30 juin 2017, déposée auprès de l'AMF le 10 août 2017 sous le numéro D. 17-0197-A03 (l'"A.03-2017").

2. Les tableaux de concordance en lien avec l'Emetteur et le Garant aux pages 51 à 54 du Prospectus de Base sont remplacés comme suit :

L'Emetteur

Annexe IV du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2015 d'Amundi Finance Emissions	N° de page du RFA 2015
Bilan	20-21 du RFA 2015
Compte de résultat	23 du RFA 2015
Notes aux états financiers	24-33 du RFA 2015
Rapport de gestion	3-17 du RFA 2015
Rapport des Commissaires aux comptes	51-61 du RFA 2015
Variation des Capitaux Propres	24 du RFA 2015

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2016 d'Amundi Finance Emissions	N° de page du RFA 2016
Bilan	19-20 du RFA 2016
Compte de résultat	22 du RFA 2016
Notes aux états financiers	23-32 du RFA 2016
Rapport de gestion	5-16 du RFA 2016
Rapport des Commissaires aux comptes	52-54 du RFA 2016
Variation des Capitaux Propres	30 du RFA 2016

Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2017 d'Amundi Finance Emissions	N° de page du RFS 2017
Bilan	13-14 du RFS 2017
Compte de résultat	16 du RFS 2017
Notes aux états financiers	17-26 du RFS 2017
Rapport de gestion	3-10 du RFS 2017
Rapport des Commissaires aux comptes	28-30 du RFS 2017
Variation des Capitaux Propres	24 du RFS 2017

Le Garant

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2015 du DR 2016 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017
2. Contrôleurs légaux des comptes	538 du DR 2016 273 de l'A.01-2017 85 de l'A.02-2017 252 de l'A.03-2017
3. Facteurs de risques	101 à 103 – 119 à 129 – 208 à 252 – 268 à 302 – 329 à 330 – 345 à 357 – 362 – 380 à 383 – 397 à 401 – 485 à 487 – 489 à 490 – 491 à 492 du DR 2016 49 à 88 - 103 à 137 - 157 à 159 -173 à 185 - 190 - 206 à 209 - 222 à 226 de l'A.01-2017 65 à 68 de l'A.02-2017 103 à 109 – 129 à 147 – 171 à 172 - 178 - 195 à 197 – 202 à 205 de l'A.03-2017
4. Informations concernant le Garant	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	2 à 5 – 19 à 20 – 202 à 205 – 512 – 527 à 528 du DR 2016 168 à 171 - 239 à 242 ; 244 à 246 de l'A.03-2017
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	21 à 32 – 366 à 370 - 527 du DR 2016 7 à 8 de l'A.01-2017
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	N.A.
5.1.3 Principaux marchés	24 à 32 du DR 2016 194 à 198 de l'A.01-2017 183 à 187 de l'A.03-2017
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	N.A.
6. Organigramme	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5 du DR 2016 2 à 6 de l'A.01-2017 230 à 238 de l'A.03-2017
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	308 – 433 à 449 – 481 à 482 du DR 2016 149 de l'A.03-2017
7. Informations sur les tendances	
7.2 Tendance susceptible d'influencer sensiblement le Garant	2 à 3 – 202 – 452 du DR 2016 47 à 48 - 268 de l'A.01-2017 24 à 25 de l'A.03-2017
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	91 à 110 – 130 à 149 – 529 du DR 2016 70 à 71 de l'A.02-2017

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2015 du DR 2016 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017
	247 à 250 de l'A.03-2017
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	93 - 146 du DR 2016
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle du Garant	5 – 10 à 11 – 90 – 147 du DR 2016 26 - 83 ; 205 à 206 de l'A.03-2017
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	11 du DR 2016
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1 Informations financières historiques	304 à 508 du DR 2016 138 à 271 de l'A.01-2017
11.2 États financiers	306 à 451 à 504 du DR 2015 304 à 452 – 456 à 506 du DR 2016 138 à 269 A01 de l'A.01-2017
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	452 à 453 – 505 du DR 2015 453 à 454 – 507 à 508 du DR 2016 269 à 270 de l'A.01-2017
11.4 Date des dernières informations financières	304 du DR 2016
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	5 à 69 de l'A.02-2017 6 à 243 de l'A.03-2017
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	147 - 250 à 252 - 398 à 400 du DR 2016 86 - 223 à 225 de l'A.01-2017 65 à 68 de l'A.02-2017 105 à 109 ; 171-172 de l'A.03-2017
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	529 du DR 2016
12. Contrats importants	310 à 312– 463 à 464 - 527 à 536 du DR 2016 141 à 142 de l'A.01-2017
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	N.A.

N.A. : non applicable. »

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

- 1- L'Élément B.4b du "Résumé de l'Emission" en pages 254 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé tel que suit :

B.4b	Tendances	<p><i>Les conditions macroéconomiques et des marchés financiers ont un impact sur le groupe Crédit Agricole et les marchés sur lequel il opère</i></p> <p>Le regain d'optimisme qui règne à la fin du premier semestre 2017 peut être résumé par les propos tenus par Mario Draghi en mai à Tel Aviv : « La crise est maintenant derrière nous. La reprise dans la zone euro est solide et se diffuse à un nombre croissant de pays et de secteurs. La demande interne, soutenue par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (« BCE »), est le pilier de cette reprise. [...] le chômage, bien que toujours trop important, est à un plus bas depuis huit ans. Dans le monde entier, le secteur financier est plus résistant. Les perspectives économiques mondiales s'améliorent également, et les risques baissiers se modèrent. »</p> <p>L'année 2017 avait toutefois débuté sous le signe des turbulences politiques. Même si le choc initial a été peu ou prou digéré, les « surprises » de 2016 – Brexit et élections américaines – ont continué d'agiter la scène politique et financière tout au long du semestre au gré des annonces et autres péripéties.</p> <p>En Europe, les craintes qui planaient sur la pérennité de l'Union européenne et de la zone euro ont peu à peu cédé du terrain. Les partis europhobes ont en effet moins percé que prévu lors des différents scrutins en Autriche fin 2016, au Pays-Bas en mars et surtout en France où un Président résolument pro-européen a été élu.</p> <p>Ces incertitudes politiques ont au début de l'année fait douter de la solidité des signaux favorables renvoyés par les indicateurs économiques fin 2016, en particulier en Europe. Pourtant, de mois en mois, les enquêtes n'ont fait que confirmer le net regain de confiance et d'optimisme des agents économiques et les données dures (production industrielle et ventes au détail par exemple) ont ensuite matérialisé cette amélioration. La croissance s'est montrée solide et surtout, en Europe et aux États-Unis, l'investissement productif, chaînon jusque-là manquant d'une croissance pérenne et auto-entretenu, a enfin repris des couleurs. La consommation est restée dynamique même si les hausses, légères, du prix du pétrole, de l'inflation et des taux ont pu constituer un frein aux dépenses des ménages. En revanche, le renforcement du cycle économique a eu un impact plus limité qu'escompté sur l'inflation.</p> <p>Les mouvements qu'ont connu les marchés financiers ont été le reflet des évolutions de leur perception à l'égard des événements politiques puis des signaux sur la croissance et l'inflation du semestre.</p> <p>Au total, après un début d'année plutôt favorable, la faiblesse de l'inflation relativement à la dynamique de la croissance, et la sortie des politiques monétaires accommodantes sont les questions clés qui ouvrent le second semestre.</p> <p>La croissance dans les pays développés en effet se raffermi (de +1,6% en moyenne en 2016 elle passerait à +2% en 2017), le marché du travail s'améliore alors que les salaires et les prix font preuve d'une surprenante sagesse. Le cycle se développe ainsi sans qu'aucun risque caractéristique d'un retournement de tendance ne se manifeste.</p> <p>Aux États-Unis, aucune mesure significative de relance ou de protectionnisme n'est attendue en 2017 malgré les promesses de Donald Trump. La croissance se maintiendra néanmoins au-dessus de sa tendance de long terme. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine (« Fed ») devrait maintenir sa politique de retrait graduel des mesures d'assouplissement monétaire en poursuivant la hausse progressive de ses taux et en commençant à réduire la taille de son bilan.</p> <p>Le gradualisme du resserrement de la politique monétaire américaine détériore finalement peu les conditions financières des pays émergents et l'accélération progressive de leur croissance se poursuit (+4,4% en 2017 après +4,1% en moyenne).</p> <p>En Europe, la croissance devrait gagner en autonomie (+2% en 2017 en zone euro après +1,8% en 2016) grâce au renforcement de l'investissement (+5% après +3,4%) qui bénéficie de meilleures perspectives de débouchés.</p> <p>D'ici la fin 2017, la politique monétaire de la BCE restera inchangée.</p>
------	------------------	--

		<p>Dans cet environnement, les taux longs remonteront progressivement (0,6% pour le Bund allemand 10 ans et 1% pour l'OAT 10 ans). Les marchés européens resteront extrêmement sensibles aux annonces que la BCE, qui devrait devenir plus explicite d'ici la fin d'année quant au processus de réduction de ses achats d'actifs, faisant planer un risque de tensions sur les marchés obligataires.</p> <p>Au-delà, les risques politiques et géopolitiques, notamment les surprises de l'administration Trump, restent très présents, le secteur financier chinois et le prix du pétrole constituent également des sources de risque, mais qui devraient rester contenus en 2017.</p> <p>Les actions législatives et les mesures réglementaires actuelles ou en projet ont une incidence sur le Groupe Crédit Agricole et l'environnement économique et financier dans lequel il opère</p> <p>Les mesures qui ont été ou pourraient être adoptées comprennent des exigences en capital et de liquidité plus strictes, des taxes sur les transactions financières, des limites ou impôts sur la rémunération des employés au-delà de certains niveaux, des limites sur le type d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre ou bien de nouvelles mesures de séparations pour certaines activités, des normes prudentielles renforcées applicables aux grands organismes bancaires non-US, des restrictions sur le type d'entités autorisées à mener des activités de swaps, des restrictions sur les types d'activités financières ou produits tels que les instruments dérivés, les amortissements obligatoires ou conversion en capital de certains titres de créances, des plans de relance et de résolution améliorés, des méthodologies de pondération révisées et la création de nouvelles entités de régulation, y compris le transfert de certaines compétences de supervision vers la BCE, qui sont entrées en vigueur le 4 novembre 2014.</p> <p>Certaines de ces nouvelles mesures sont des propositions en cours de discussion et susceptibles d'être révisées ou interprétées différemment, et doivent encore être adaptées au cadre de chaque pays par ses régulateurs nationaux.</p> <p>Des incertitudes subsistent néanmoins quant à ces nouvelles mesures législatives et réglementaires.</p>
--	--	---

2- L'Elément B.12 du "Résumé de l'Emission" en pages 257 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé tel que suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées et changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur après la période couverte par les informations financières historiques :	<i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i>		
			31/12/2015 (auditées)	31/12/2016 (auditées)
		Total du bilan	1 202 736	1 723 917
		Dettes d'exploitation	1 598	4 482
		Capitaux propres totaux	3 590	3 998
		Résultat net	1 111	407
		<i>Données Financières Intermédiaires Comparées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017</i>		
		30/06/2017 (revue limitée)	30/06/2016 (revue limitée)	
	Résultat net	648	687	
		30/06/2017 (revue limitée)	31/12/2016 (auditées)	
	Total du bilan	2 523 410	1 723 917	
	Dettes d'exploitation	11 228	4 482	

Capitaux propres totaux	4 646	3 998
-------------------------	-------	-------

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le **30 juin 2017**.

Informations financières sélectionnées du Garant

(Données consolidées en millions d'euros)	31/12/2015 (auditées) ²	31/12/2016 (auditées)	30/06/2016 (examen limité)	30/06/2017 (examen limité)
Compte de résultat				
Produit net bancaire	17 194	16 853	8 537	9 408
Résultat brut d'exploitation	5 611	5 159	2 512	3 375
Résultat net	3 971	3 955	1 604	2 445
Résultat net (Part du Groupe)	3 516	3 540	1 385	2 195

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (retraitées/auditées) ¹	31/12/2016 (auditées)	30/06/2017 (revue limitée)
Total du Bilan	1.529,3	1.524,2	1.540,7
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	698,2	729,1	737,7
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	645,2	634,2	656,4
Capitaux propres (part du Groupe)	53,8	58,3	57,4
Total capitaux propres	59,4	63,9	63,9

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2015	31/12/2016	30/06/2017
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,7 %	12,1 %	12,4%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	15,1 %	15,2%
Bâle 3 Ratio global phasé	20,3 %	20,1 %	19,7%

² Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte du reclassement de la contribution des Caisses Régionales en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées et en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées.

		<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 juin 2017, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le Prospectus de Base ou tout document incorporé par référence à celui-ci.</p>
--	--	---

3- L'Elément B.16 du chapitre "Résumé de l'Emission" en pages 260 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé tel que suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle :	<p>L'Emetteur est détenu à 99,96% par Amundi Finance. entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.</p> <p>Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.</p> <p>Au 30 juin 2017, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,64% du capital et 56,68% des droits de vote.</p>
------	---	---

Les autres éléments de la section B ainsi que les sections A, C, D et E du Résumé de l'Emission du Prospectus de Base restent inchangées.

INFORMATIONS GENERALES

Le paragraphes intitulé "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en pages 294 à 296 du Prospectus de Base est supprimé dans sa totalité et remplacé par les stipulations suivantes :

Changement Significatif

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le **30 juin 2017**.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le **30 juin 2017**.

RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions
90, boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par Pierre Bosio
en sa qualité de Directeur Général

le 24 août 2017

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par Olivier BELORGEY
en sa qualité de Directeur de la Gestion financière

le 24 août 2017





Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 17-446 en date du 24 août 2017 sur le présent Sixième Supplément au Prospectus de Base. Ce Sixième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par ce Sixième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.